



# CAHIER DES CHARGES

## JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTES ET DEBUTANTS

Le cahier des Charges définit les missions et obligations de chacune des parties signataires de la Convention. Le liste des obligations n'est pas exhaustive et chaque partie pourra, si elle le juge nécessaire, apporter des améliorations pour faire en sorte que la « Journée Nationale des Débutantes et Débutants » soit une pleine réussite dans le respect des droits de chacun.

### PREAMBULE

#### L'ORGANISATION GENERALE DE « LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTES ET DEBUTANTS » SE DEROULE SUR DEUX SECTEURS :

1- SECTEUR METROPOLE

2- SECTEUR LITTORAL

- Une ou plusieurs réunions de préparation devront être organisées pour préparer l'événement.
- Les installations du site seront occupées de 8H à 19H.

#### **1. POUR LE SECTEUR METROPOLE**

- La journée sera divisée en 3 parties suivant 3 créneaux horaires :
  - Créneau de 9H30 à 11H30
  - Créneau de 13H30 à 15H30
  - Créneau de 16H00 à 18H00
- **AU MINIMUM**, 240 équipes de 8 joueurs participent à la journée, soit 2000 enfants. On compte environ **2200 personnes présentes sur le site**.

#### **2. POUR LE SECTEUR LITTORAL**

- La journée sera divisée en 2 parties suivant 2 créneaux horaires :
  - Créneau de 10H00 à 12H00
  - Créneau de 14H30 à 16H30
- **AU MINIMUM**, 160 équipes de 8 joueurs participent à la journée, soit 1000 enfants. On compte environ **1200 personnes présentes sur le site**.
- **Il est impossible de fermer un terrain le jour même ou les jours qui précèdent**, même par mauvais temps, dès que le club a accepté ce cahier des charges. Il en va de la sécurité des personnes invitées sur le site. Toutefois, les parties se réservent le droit d'annuler la manifestation si **la sécurité** des enfants et du public ne peut être garantie.
- Une petite cérémonie de clôture terminera la journée, en présence des officiels et des bénévoles ayant assuré le déroulement de la manifestation.

## LA MUNICIPALITE

- En accord avec le club, la Municipalité s'engage à mettre le complexe sportif municipal à disposition du club pour l'organisation de la manifestation.
- Une salle de dimension suffisante sera mise à disposition du club pour servir de vestiaire commun à l'ensemble des équipes participantes. Les clubs participants seront seuls responsables de leurs joueurs ou accompagnateurs.
- Des toilettes en nombre suffisant (+ de 10) devront être situées non loin des zones ouvertes au public.
- Des chaises, des tables et tout le matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation seront fournis par la municipalité, ainsi que toute infrastructure provisoire, telle que tente, chapiteau, barrières ou autre.
- Elle s'engage également, étant responsable du domaine public, de prévoir toutes dispositions réglementaires pour sécuriser les voies publiques aux alentours concernées par la manifestation.
- Elle devra veiller à l'existence de places de parking en nombre suffisant pour accueillir les centaines de visiteurs qui se relaieront tout au long de la journée sur le site.
- Un parking officiel, situé à proximité du stade, sera aménagé pour y stationner les véhicules des membres organisateurs et des invités durant la journée.
- Cette liste n'est pas exhaustive et toute initiative destinée à améliorer l'organisation est la bienvenue.

Signature et tampon de la Municipalité

## LE CLUB :

- **TERRAINS, AIRES DE JEU, BUTS, BALLONS et CÔNES :**
  - **3 terrains de foot à 11MINIMUM** seront nécessaires pour organiser la « Journée Nationale des Débutantes et Débutants ».
  - Des terrains réduits y seront tracés. Ils devront tous être numérotés, à l'aide d'écriteaux lisibles installés sur le bord de chaque terrain. Il faudra donc le matériel nécessaire pour matérialiser les buts débutants. Le District pourra apporter une aide logistique pour les constri-foot manquants.
  - **IMPORTANT** : le club devra prévoir au moins **50 dirigeants chargés de toutes les tâches d'organisation, de service, de maintenance et de surveillance** ainsi que **des arbitres âgés** de 13 à 15 ans pour officier sur les terrains.
  - Le club devra installer la veille ou le jour même avant le début de la manifestation, tous les terrains et aires de jeu nécessaires pour organiser les rencontres et jeux prévus dans le déroulement de la journée.
  - Il devra prévoir les buvettes et stands de restauration en nombre suffisant pour répondre aux besoins des participants et des visiteurs.
  - Le club prendra en charge la restauration des membres officiels du district, même si c'est de manière purement conviviale, gouters et boissons des participants (ex: Pitches, briquettes boissons) joueuses, joueurs, éducateurs et dirigeants. Cela sera facturé au District, organisateur de cette journée
  - Le club devra prévoir un « **STAND SECURITE** », avec présence permanente de secouristes en nombre suffisant, avec un organisme agréé par la Protection Civile (CROIX ROUGE ou autre). Cette disposition de sécurité sera facturée au District, organisateur de cette journée.
  - Si le Car Animation de la Ligue ne peut être présent sur le site, le club devra fournir une SONO assez puissante pour couvrir tout l'espace du site. Cette sono pourra être installée sur une remorque ou tout autre véhicule surélevé destiné à assurer l'animation de la manifestation.
  - Le club devra faire le nécessaire pour assurer une couverture médiatique de qualité. Il sollicitera la presse écrite, voire radios ou télé locale. Il se rapprocher des instances pour argumenter sur les objectifs de cette manifestation.
- **Les parkings :**
  - Le club devra prévoir un parking fléché pour l'accès aux services de secours. Ce pourra être le même parking que celui des officiels.
  - Des bénévoles du club veilleront à la bonne organisation des stationnements afin que nul ne soit bloqué dans le parking, surtout à l'occasion des chassés croisés survenant lors des changements de créneaux horaires.

Signature du Président et tampon du club

## LE DISTRICT

- Le District des Flandres, organisateur de cette manifestation, assurera des activités tout au long de la journée.
- 8 à 10 personnes seront sur le site à temps plein.
- ARRET PREFECTORAL : le District des Flandres devra déclarer cette manifestation à la Préfecture car elle regroupera plus de 1500 personnes.
- Les récompenses pour les enfants seront prises en charge par le District des Flandres et la FFF.
- Le District des Flandres fournira les ballons de taille 3 nécessaire à l'organisation.
- Le District des Flandres prendra en compte le remboursement des frais de sécurité mise en place par le club.
- Le District des Flandres prendra en compte le remboursement des frais de restauration des membres officiels du district et des joueuses, joueurs, éducateurs et dirigeants (ex: Pitches, briquettes boissons)
- Le District pourra apporter une aide logistique pour les constri-foot manquants
- Le District fera la demande pour la mise a disposition du car animation de la Ligue, en cas d'indisponibilité de celui-ci, le district devra prévenir le club assez tôt, pour qu'il prenne les dispositions pour la mise en place d'une remorque avec Sono.
- Le District, après validation du club retenu, prendra rendez-vous avec celui-ci, pour visite des installations, organisation fonctionnelle et logistique de cette manifestation, au moins 30 jours avant la date définie

Signature du Président et tampon du District